

GROUPEMENT

BORDEREAU D'ENVOI

CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES
 QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE
 ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE
 ← NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE

AFFAIRE

25.10.79

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

79306302

P.V. N° 564 / 10 / 19.79

OBJET DE LA PROCÉDURE

Observation d'un O.V.N.I

ENQUÊTE

<input checked="" type="checkbox"/>	PRÉLIMINAIRE
<input type="checkbox"/>	FLAGRANT DÉLIT
<input type="checkbox"/>	COMMISSION ROGATOIRE

AUTRE

NUMÉRO D'ORDRE	DÉSIGNATION DES PIÈCES
1	Procès-verbal d'enquête préliminaire, (Deux feuillets).
2	Carte de l'état des lieux.
3	Procès-verbal d'audition de Madame
4	Procès-verbal d'audition de Monsieur

DESTINATAIRES	INDEXATION DU DESTINATAIRE (X)	NOMBRE D'EXEMPLAIRES	
		<input checked="" type="checkbox"/>	2
	<input checked="" type="checkbox"/>	1	M. Le Préfet d'Eure et Loir à CHARTRES.
	<input checked="" type="checkbox"/>	1	M. Le Général Commandant la 1 ère Région Aérienne à VELISY-VILLACOUBLAY.
	<input checked="" type="checkbox"/>	2	Direction de la Gendarmerie et de la justice militaire, Bureau Emploi-renseignements, section opération à PARIS.
	<input type="checkbox"/>	1	ARCHIVE TRANSMISE AU Cdt de Compagnie LE

SUITE DU B.E. SUR PAGE(S) SUIVANTE(S)

VU ET TRANSMIS PAR :

Le MDL

DATE, SIGNATURE, CACHET

Le


D'ENQUETE PRELIMINAIRE

CODE UNITÉ 05413 PROCÈS-VERBAL N° 564 / 197 9

N° PIÈCE N° FEUILLET

NATURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE

Observation d'un O.V.N.I.

NOUS SOUSSIGNÉ(S)

Gendarmes, A.P.J,

VU L'(ES) ARTICLE(S) 20 et 75 du Code de Procédure Pénale,

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

DATE HEURE

~~XXXXX~~ Le 25 Octobre 1979, à 8 heures, Madame _____, demeurant _____

se présente

au bureau de notre Brigade et nous relate les faits suivants.

Madame _____, son époux et leur fils, circulent sur le G.D 137, reliant à FRESNAY LE COMTE, afin de se rendre à CHARTRES, où ils travaillent.

Alors qu'ils arrivent à environ 3 ou 400 mètres de l'entrée de la localité de FRESNAY LE COMTE, sur le côté droit du véhicule, au-dessus des bois qui se trouvent sur la ligne d'horizon, ils constatent la présence d'une forme de couleur rouge, non éblouissante, plutôt fluorescente. Cette apparition a la forme d'un bol, plus précisément d'un trapèze isocèle avec la petite base vers le bas. Cet 'engin' s'est élevé de derrière le bois où il était, il s'est stationné, puis est parti, obliquant vers sa gauche. En s'éloignant l'objet a diminué, donnant l'impression que la petite base remontait vers la grande, pour ne devenir qu'un trait qui a disparu. Le temps de l'observation est évalué, par les témoins, à environ 15 secondes.

Après avoir rendu compte des faits à notre Commandant de Compagnie, nous nous transportons sur les lieux avec Madame

Sur place nous déterminons l'endroit précis d'où a été faite l'observation. Nous déterminons approximativement l'endroit où était l'objet. Nous constatons que le bois et les champs environnants ne présentent aucune marque provenant d'un appareil quelconque.

Au retour à notre Unité, nous avisons les services du Groupe d'Etude des Phénomènes Aérospatiaux Non-identifiés, (G.E.P.A.N.) par l'intermédiaire du Centre National d'Etudes Spaciales, (C.N.E.S.), à PARIS.

Le 27 Octobre 1979, Monsieur _____

chercheur du Groupe CNES-GBPAN, se présente à nos services, pourvu de sa carte officielle, et en compagnie de trois autres chercheurs. Avec ces personnes, nous nous transportons sur place où elles procèdent à un relevé photographique, et entendent verbalement les témoins.

Le 29 Octobre 1979, nous contactons le Commandant de la Station Hertzienne de 'Houdouenne', commune de VBR LES CHARTRES, (28), afin de savoir si des perturbations radio-électriques ont été enregistrées le 25 Octobre 1979, entre 7 et 8 heures. Sur notre demande, la même recherche est effectuée au Centre Hertzien de VELLISY-VILLACOUBLAY, (78). Le 12 novembre 1979, nous recevons

INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES

DATE DE CLOTURE

VU ET TRANSMIS PAR

LE 04 Décembre 79

LE COMMANDANT D'UNITÉ

Voir sur le B.E

Le MDL Chef

ARCHIVE TRANSMISE AU CDT.

SIGNATURE(S)

DESTINATAIRES

une réponse négative de ce centre.

Dans le mois de novembre 1979, lors des services effectués dans la commune de FRESNAY LE COMTE, nous avons recherché parmi la population si une autre personne n'aurait pas été témoin de cette observation. Ces recherches ont été également été effectuées dans la commune de BONCE, dans les hameaux de 'Bois-Saint-Martin', 'Villequoi', et 'Andeville'. Elles sont restées vaines.

Aucune trace matérielle n'a été découverte au cours de nos constatations et de l'enquête.

GROUPEMENT

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

P.V N° 564 / 19 79

PERSONNE
ENTENDUE

conductrice du véhicule.

RÉFÉRENCES

CE JOUR vingt cinq octobre mil neuf cent soixante dix neuf,
NOUS SOUSSIGNÉ(S), Gendarme, A.P.J,

VU LES ARTICLES 20 et 75 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,
Au bureau de notre Brigade entendons :

de nationalité Française, qui
nous déclare à 18 heures 20 :

"" Je suis domiciliée à , et je travaille à CHARTRES.
Le matin je quitte mon domicile en compagnie de mon mari et de mes
deux enfants. - - - - -

"" Pour me rendre à CHARTRES, je passe par le C.D 137, reliant
à FRESNAY LE COMTE. Arrivé à environ 3 ou 400 mètres de l'
entrée Sud de FRESNAY LE COMTE, nous avons vu un O.V.N.I. Nous nous
sommes arrêté, l'avons observé, puis nous nous sommes dirigés vers
la Gendarmerie afin de signaler les faits. - - - - -

"" Ce que j'ai vu avait la forme d'un trapèze isocèle avec la pe-
tite base vers le bas. Cette forme avait la couleur du soleil lors-
qu'il est rouge et non éblouissant, comme lorsqu'il pleuvra le len-
demain. La forme s'est élevée au dessus des arbres. En s'élevant,
la petite base de la forme se rapprochait de la grande, pour ne de-
venir qu'une seule ligne qui a disparu à l'horizon. Au cours de son
envol, l'engin ne s'est pas élevé verticalement mais en partant vers
la gauche. Le déroulement de ces faits a duré environ 15 secondes.

"" Je me suis transportée sur place avec vous et il a été impossi-
ble de déterminer l'endroit précis où l'engin s'est posé. - - - - -

"" Au moment où cela s'est produit, le temps était couvert, il pleu-
vait, il y avait un peu de vent. - - - - -

Le 25 Octobre 1979, à 19 heures, lecture faite par moi de la
déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y
ajouter, ou à y retrancher.

La personne entendue

L'A.P.J

(A signé au carnet de déclarations)

GROUPEMENT

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

P.V N° 564 / 19 79

PERSONNE
ENTENDUE

passager du véhicule.

RÉFÉRENCES

CE JOUR vingt cinq octobre mil neuf cent soixante dix neuf,
NOUS SOUSSIGNÉ(S), Gendarme, A.P.J,

VU LES ARTICLES 20 et 75 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

Au bureau de notre Brigade entendons :

, de nationalité Française, qui nous déclare à 18 heures
20 ;

"" Le 25 octobre 1979, à 7 heures 30, je circulais à bord d'un
véhicule que mon épouse conduisait. Nous venions de
et nous nous dirigeons vers FRESNAY LE COMTE, (28), sur le C.D
137. Il n'y avait pas de circulation. A 7 heures 30, il pleuvait,
il y avait un peu de vent et la température était plutôt froide.

"" C'est à ce moment que j'ai vu sur notre droite, à une distan-
ce que je ne peux préciser, un objet de couleur rouge, comme lors-
que le soleil est très rouge le soir. Cet objet que j'estime de
couleur rouge phosphorescente et de la taille d'une très très gran-
de citerne, avait la forme d'un bol. Cet objet m'est apparu pro-
gressivement, s'élevant derrière ou au dessus d'un bois. J'ai
d'abord vu la partie plate, puis l'objet s'est élevé très rapide-
ment. C'est alors que j'ai vu qu'il avait la forme d'un bol. Il
est monté en biais, de son point de départ vers la gauche. Il est
disparu, s'estompant en changeant de dimension, sans changer de
forme, ni de couleur. A la fin ce n'était plus qu'un rectangle de
l'épaisseur d'un trait, toujours de couleur rouge. Je pense qu'il
s'est écoulé environ 15 à 20 secondes depuis l'apparition de l'ob-
jet et son éloignement. - - - - -




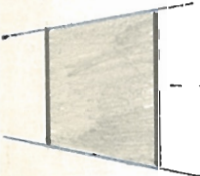
"" Je précise que lorsque nous avons vu l'objet, mon épouse a arrêté
rêté le véhicule. Elle a fait marche arrière pour essayer de mieux
voir cette chose, qui demeurait visible à la fin de notre marche
arrière, longue d'environ 4 mètres. Lorsque nous voyions l'objet,
il diffusait une clareté qui éclairait le bois. Je précise que je
n'ai pas entendu de bruit plus fort que celui du moteur au ralenti.
Le 25 octobre 1979, il n'y a pas eu de soleil. Le temps est couvert
et il pleut depuis la nuit. - - - - -

Le 25 octobre 1979, à 18 heures 45, lecture faite par moi de
la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer,
à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue
(A signé au carnet de déclarations)

L'A.P.J



-  - - - - - Place des témoins.
-  - - - - - O.V.N.I.
-  - - - - - Angle de vue des témoins.
-  - - - - - Zone boisée.

LEGION DU CENTRE

- - - - -